

Montréal, le 13 avril 2021

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Sylvain Lanoix
Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.
3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610
Laval (Québec) H7T 0J3

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage Montréal
(Québec) H2Z 1A4

M^e Hélène Sicard
5175 de la Concorde
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 0G1

M^e André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Serena Trifiro
De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L./LLP
800, boul. René-Lévesque Ouest
26^e étage
Montréal (Québec) H3B 1X9

M^e Pierre Pelletier
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Objet : Demande de révision de la décision D-2021-023 rendue dans le dossier R-4134-2020
Dossier de la Régie : R-4153-2021

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) prend note qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité a déjà comparu au dossier mentionné en objet.

La Régie demande à toute personne intéressée ayant participé au dossier R-4134-2020 souhaitant intervenir dans le cadre de la demande de révision mentionnée en objet, de déposer une comparution au plus tard le **20 avril 2021 à 12 h**, en y indiquant sommairement les conclusions qu'elle entend faire valoir.

La Régie fixera ultérieurement un échéancier pour le traitement de la demande de révision.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

(S) Natalia Lis
Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml